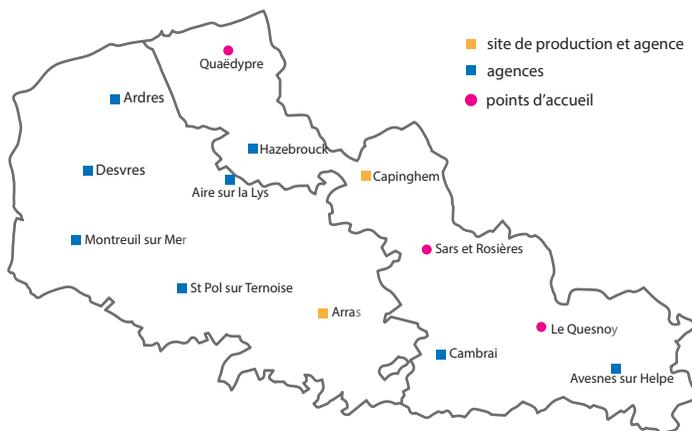


La MSA et ses partenaires

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la MSA s'appuie sur l'action de partenaires qui l'aident à identifier les professionnels agricoles concernés et, ainsi, pouvoir élaborer ensemble un plan d'action adapté à chaque situation.

Contactez la MSA



Se faire aider pour souffler

Une aide exceptionnelle pour accompagner les agriculteurs et salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel.

Pour qui ?

Les exploitants, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, salariés agricoles en activité, bénéficiant de l'assurance maladie de la MSA Nord-Pas de Calais.



contactactionsociale.blf@msa59-62.msa.fr



03.20.00.20.52

pour des questions administratives



03.20.00.21.68

pour joindre un travailleur social



www.msa59-62.fr

**Tous concernés, pas
de conditions de
revenus !**

www.msa59-62.fr



L'essentiel & plus encore

Une aide exceptionnelle en 2018

Pour accompagner efficacement les agriculteurs et les salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel et éviter ainsi le burn-out, la MSA met en place sur l'année 2018, le dispositif « *Se faire aider pour souffler* ».

L'aide au répit prévoit un accompagnement adapté selon chaque situation et sous différentes formes :

- Aide au remplacement sur l'exploitation, séances de relaxation, de sophrologie, de psychologie, etc.

Pourquoi ?

- Pour lutter contre les risques psycho-sociaux et d'épuisement professionnel.
- Pour bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches.

Pour qui ?

- Les exploitants, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, salariés agricoles en activité, bénéficiant de l'assurance maladie de la MSA Nord-Pas de Calais.

Conditions d'attribution

- Aucune condition de ressources n'est requise.



La démarche à suivre

La situation d'épuisement professionnel est déterminée à l'aide d'un questionnaire. Celui-ci vous est remis sur demande par le service « action sanitaire et sociale » (voir contacts au dos du dépliant).

Qu'est-ce que l'épuisement professionnel ?

L'épuisement professionnel ou burn-out se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique.

Ce type de situation peut arriver à tout le monde, elle ne remet pas en cause les compétences professionnelles des individus.